

## SEANCE CONSEIL MUNICIPAL COURMANGOUX DU 30 MARS 2012 2011 À 20 H 00

Convocation et Affichage : 23 mars 2012

Présents : Mme MORNAY Mireille - M. GAILLARD Jean-Claude - M. GAILLARD Michel – M. TOURNIER Hervé - M. BENARD Serge - M. CHORRIER COLLET Sébastien – M. GURET Gérard - M. TOURNIER Michel - Mme Patricia GIROUD

Absent : M. NEYRET Matthieu

Présidente : Mireille MORNAY

Secrétaire de séance : Mme Patricia GIROUD.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 17 FEVRIER 2012 (RAS)

### 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE - Budget M 14

dressé par Mr Jean-Michel LEVRAUX.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 M14

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	46545.98 €		0	111 294.06 €	46 545.98	111 294.06
Opérations de l'exercice	318 346.64 €	262 642.78 €	292870.56 €	326 289.76 €	611 217.20	588 932.54
TOTAUX	364 892.62 €	262 642.78 €	292 870.56 €	437 583.82 €	657 763.18 €	700 226.60 €
Résultats de clôture	102 249.84			144 713.26 €		42 463.42 €
Restes à réaliser	29 734.76 €	48 800.00 €		0.00 €	29 734.76 €	48 800.00 €
TOTAUX CUMULES	394 627.38 €	311 442.78 €	292 870.56 €	437 583.82 €	687 497.94 €	749 026.60 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	83 184.60 €			144 713.26 €		61 528.66 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**VOTE : 8 (maire exclu)**

**POUR**

**8**

**4. AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice 2011 – Budget M14**

Madame le Maire expose aux membres du Bureau que l'exercice 2011 a généré un excédent de fonctionnement de	33 419.20 €,
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	111 294.06 €,
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	144 713.26 €.
Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	- 102 249.84 €.
Le solde des restes à réaliser d'investissement s'élève à	19 065.24 €
Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement.	
Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :	
S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement	
au compte 1068....	83 184.60 €.
Solde disponible	61 528.66 €
A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible :	
Affectation à l'excédent reporté (compte R 002)	61 528.66 €

**VOTE : 9                                  POUR                                  9**

**5. BUDGET PRIMITIF 2012 M14**

Madame le Maire présente le budget primitif 2012 M14  
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des montants,  
- et ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 389 882.66 € et à 231 424.60 € en dépenses et recettes d'investissement, soit un budget global de 621 307.26 €

**VOTE : 9                                  POUR                                  9**

**6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE– Budget M49**

dressé par Mr Jean-Michel LEVRAUX

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE : 9                                  POUR                                  9**

**7. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 M 49**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. GAILLARD Jean-Claude, maire adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Mireille MORNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**SEANCE CONSEIL MUNICIPAL COURMANGOUX DU 30 MARS 2012 2011 À 20 H 00**

	Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
		Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			16 462.87€		17 842.11 €		34 304.98 €
Opérations de l'exercice		153 981.78 €	140 844.00 €	33 215.26 €	30 003.82 €	187 197.04 €	170 847.82 €
<b>TOTAUX</b>		153 981.78 €	157 306.87 €	33 215.26 €	47 845.93 €	187 197.04 €	205 152.80 €
Résultats de clôture		- 3325.09 €			14 630.67 €		17 955.76 €
Restes à réaliser		1 157.70 €	22 685.00 €		0.00 €	1 157.70 €	22 685.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		155 139.48 €	179 991.87 €	33 215.26 €	47 845.93€	188 354.74 €	227 837.80 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>			24 852.39 €		14 630.67 €		39 483.06 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

**VOTE : 8 (maire exclu)                      POUR                      8**

**8. AFFECTATION DU RESULTAT de l'exercice 2011 – Budget M49**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que l'exercice 2011

a généré un déficit de fonctionnement de	3 211.44 €,
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	17 842.11 €,
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	28 018.08 €.
Le solde des résultats d'investissement s'élève à	21 527.30 €.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'affecter ce résultat comme suit :

- S'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068	0 €
Solde disponible :	14 630.67 €
A défaut de déficit à résorber ou s'il y a un solde disponible : affectation à l'excédent reporté (compte R 002)	14 630.67 €

**VOTES : 9    POUR    9**

**9. BUDGET PRIMITIF 2012 M49**

Madame le Maire présente le budget primitif 2012 M49

Le conseil municipal, Après avoir pris connaissance des montants, à l'unanimité

VOTE par chapitre et ADOPTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à : 48 023.14 €, en dépenses et recettes d'investissement à 132 363.21€, soit un budget global de 180 386.35 €.

**VOTE : 9    POUR    9**

**10. SUBVENTIONS DIVERSES**

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	31.00
ADMR BRESSE REVERMONT	180.00
APEL ST ETIENNE DU BOIS	80.00
ASSOCIATION REPAS	50.00
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT	150.00
FOYER COOPERATIVE EREA DOMMERSON ECOLE DE LA CHAGNE BOURG	50.00
J S P COLIGNY	40.00
MNT AVP COTISATIONS	16.00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE DE COLIGNY	50.00
ROUTE FLEURIE DU REVERMONT	119.00
SOU DES ECOLES CLASSE TRANSPLANTEE TREFFORT	400.00
SOU DES ECOLES PRIMAIRES DE COLIGNY	50.00

**11. VOTE DES TAUX 2012**

Une copie est donnée en séance à chacun des membres du conseil municipal de l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2012.

Mme le Maire rapporte le compte-rendu de sa visite chez le percepteur après les deux réunions de commission finance dont une avec l'ensemble du conseil municipal à savoir que les comptes de la commune sont toujours dans une situation délicate en raison des réfections de réseaux de la traversée de Courmangoux en 2007 et de la traversée de Roissiat en 2011.

De ce fait, afin de faire face à tous les futurs travaux (continuité des travaux d'assainissement à Cheignat, mise aux normes des bâtiments communaux avant 2015...) Mme le Maire propose le même taux d'augmentation des impôts que l'an passé, environ 1% sur la part communale, soit une rentrée fiscale de 1250€.

Après étude du budget, le conseil municipal décide d'augmenter les impôts par :

**VOTE : 9                                  POUR                                  9**

**Et fixe les taux 2012 à :**

**Taxe d'habitation :                                  12.06 %**  
**Taxe foncière (bâti) :                                  13.85 %**  
**Taxe foncière (non bâti) :                                  44.77 %**

**EMPRUNT DE 110 000 € POUR TRAVAUX DE ROISSIAT SUR 25 ANS AVEC PREMIERE ECHEANCE ANNUELLE RAPPROCHEE – BUDGET M 49**

Du fait des subventions attendues pour l'assainissement en 2012, la commission finances avait demandé l'étude du remboursement total ou partiel de cet emprunt.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du coût de remboursement anticipé décide de ne pas procéder au remboursement anticipé de cet emprunt (au 5 avril 2012, le coût de remboursement anticipé de 50 000€ est de 3540.70€).

**12. ANNULATION PRET RELAIS COURT TERME à taux fixe de 45 000 € POUR TRAVAUX DE ROISSIAT SUR 24 mois – BUDGET M14**

Pour financer les travaux de Roissiat, la commune de COURMANGOUX a contracté le 9 avril 2011 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole un emprunt de la somme de 45 000 € au taux de 2.37 %. Les fonds n'ayant pas été débloqués, le Conseil Municipal décide de demander l'annulation de ce contrat.

**13. ANNULATION PRET RELAIS COURT TERME a taux fixe de 20 000 € POUR TRAVAUX DE ROISSIAT SUR 24 MOIS – BUDGET M 49**

Pour financer les travaux de Roissiat, la commune de COURMANGOUX a contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole un emprunt de la somme de 20 000 € au taux de 2.37 %  
Les fonds n'ayant pas été débloqués, le Conseil Municipal décide de demander l'annulation de ce contrat.

**14. CONTRAT CONTROLE DES INSTALLATIONS DE L'ÉGLISE : Cloches et paratonnerre**

Mme le Maire présente les différentes propositions des organismes de contrôles consultés pour la vérification périodiques des installations Elle propose de retenir l'entreprise BODET qui offre le meilleur prix unitaire de prestation à compter de 2012

Le conseil municipal, Oui cet exposé,

DIT que la proposition de l'entreprise BODET est acceptée.

CHARGE Mme le Maire de faire procéder aux contrôles périodiques nécessaires.

**15. NOMMER UN SUPPLEANT à Michel GAILLARD au SIVOS DE COLIGNY :**

M. Gérard GURET est nommé suppléant de M. Michel GAILLARD.

**16. MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX :**

Après discussion, le conseil municipal décide d'attendre que les travaux de mise aux normes de la salle des fêtes soient terminés pour augmenter les tarifs de location.

Des travaux devant également être effectués au cimetière, le prix des vacances reste inchangé.

**17. AUGMENTATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT :**

Sachant que le budget M49 Assainissement doit s'équilibrer au niveau de chaque section, et en prévision des coûts d'amortissement des travaux réalisés cette année, le conseil municipal décide d'augmenter le prix de l'assainissement du m3 d'eau. Celui-ci est porté à 0.70 € contre 0.64 € à compter de la prochaine facturation réelle de l'eau.

La part fixe reste à 50€.

**18. QUESTIONS DIVERSES**

**A : ACCEPTATION CHEQUE DE REMBOURSEMENT**

DE GROUPAMA POUR REPARATION BARRIERE DU PONT DE MOULIN PENON de 667.37 €

**B: COURRIER DE M. CAUQUY de PRESSIAT**

Mme le maire donne lecture du courrier de réponse de M. CAUQUY au sujet de sa demande de raccordement à notre réseau collectif. Au vu de ses réclamations, le conseil municipal décide de donner son accord .

Rappel tenue des bureaux de vote le dimanche 22 avril 2012. Chacun doit revoir tableau du dernier compte-rendu pour les horaires de présence.

Fin de réunion à 23 h 30

Prochaine réunion fixée au vendredi 27 avril 2012 à 20h.

Information réunion interne de tout le conseil pour le PLU Vendredi 20 avril 2012 à 20h.